

Séance du 20 décembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à Mme Salducci, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoipé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **PATRIMOINE IMMOBILIER** – Immeuble Roliers – Réfection de la couverture – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Suite à la délibération du 16 décembre 2010, une partie de l'immeuble Roliers a été acquise par une société privée.

La partie restant en propriété de la ville de Bayonne permet de poursuivre l'accueil des chars du corso des fêtes.

Ce bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation de sa couverture d'environ 1 000 m², afin de se prémunir des infiltrations et de tout risque conséquent de type électrique.

La nature des travaux menés (remplacement de la toiture actuelle pour l'usage de bacs acier et d'une teinte différente) suppose d'obtenir une autorisation d'urbanisme.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une déclaration préalable de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.